

Affichage des prix

ORPI ACCÉLÉRIMMO

Barème applicable à partir du 01/01/2018

Taux TVA applicable : 20%

RÉMUNÉRATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

VENTE (honoraires charge acquéreur)

Prix de vente

0€ à 50 000€

Au-delà de 50 000€

Honoraires TTC

4 500€ Mandat Simple 5 500€ Mandat By Orpi

4,0% (Tranches cumulatives)

LOCATION (honoraires identiques à la charge du bailleur et du locataire)

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :

- o < 50 m² : 8€ TTC par mètre carré de surface habitable
- o Entre 50 m² et 100 m² : 7€ TTC par mètre carré de surface habitable
- o > 100 m² : 6€ TTC par mètre carré de surface habitable

- Etat des lieux d'entrée <100 m² : 3€ TTC par mètre carré de surface habitable

- Etat des lieux d'entrée > 100 m² : 2€ TTC par mètre carré de surface habitable

EXPERTISE IMMOBILIERE

500 € TTC